

*Ajournement*

hension des choses que du désir d'induire la population en erreur. Je me réjouis d'avoir pu rétablir ici les faits.

**Le vice-président:** Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est

considérée comme adoptée. En conséquence, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 42.)

---